

2013/5919 - Convention de mise à disposition du stade de Gerland conclue entre la Ville de Lyon et l'Association "Olympique Lyonnais" pour l'organisation d'une rencontre de "l'UEFA Women's Champions League" (Direction des Sports) (BMO du 07/10/2013, p. 2134)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais sauve l'honneur, et c'est donc avec un très grand plaisir que nous voterons cette mise à disposition du stade de Gerland.

Au train où vont les choses, on se demande s'il ne faudra pas compter sur cette brillante équipe, pour remplir le stade des lumières. En écrasant tout récemment le derby avec Saint-Etienne, par 5 buts contre 1, elles rendent ironiquement la monnaie à l'équipe masculine, qui vient de connaître la dureté de ce score, à l'envers.

Nous avons eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises : nous sommes pour une aide mieux répartie de nos subventions à destination des différents clubs de notre ville, pas seulement les plus emblématiques, mais également les clubs et associations bénévoles plus confidentiels, pas seulement le foot, mais également les autres disciplines et enfin, pas seulement le sport masculin, mais également les sports féminins.

Nous tenions donc à saluer ces femmes et toute l'équipe autour d'elles, qui ont su, patiemment et de manière constante, se hisser au plus haut niveau de l'excellence sportive. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.
(Adopté.)